

DECISION DU PRESIDENT

N° DP_2023_01

Attribution de marché concernant

LA REHABILITATION DES RESERVOIRS PRIORITAIRES RESERVOIRS D'ASSON-SARRAMAYOU ET ARROS-DE-NAY

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications en cours d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget, étant précisé que les signatures requises pourront être manuscrites ou électroniques,

Vu la consultation lancée le 05 octobre 2022 dont la date limite de réception des offres était fixée au 14 novembre 2022,

Vu les offres des entreprises reçues dans les délais sous forme dématérialisée, sur la plateforme AMPA,

Pour le lot n° 1 - GC, étanchéité et aménagements extérieurs

- SOCIETE RESINA reçu le 11/11/2022

- FREYSSINET France reçu le 14/11/2022

Pour le lot n° 2 - Hydraulique et équipements

- SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE BAYOL reçu le 10/11/2022

- SOCIETE D'ETUDES ET D'INSTALLATIONS HYDRO-ELECTRIQUES (S.E.I.H.E.) reçu le 14/11/2022

Considérant que l'analyse a été réalisée conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer avec les entreprises :

Pour le lot n° 1 - GC, étanchéité et aménagements extérieurs

FREYSSINET FRANCE – Région Sud-Ouest Atlantique

12F rue de l'Europe - CS 25103 - 31150 LESPINASSE

Siret : 334 057 361 00332

sophie.jauzion@freyssinet.com

05 62 89 03 03

Pour un montant de :

| | Montant Hors TVA (euros) | Montant TVA au taux de 20 % (euros) | Montant TTC (euros) |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Tranche ferme : Réservoir d'ASSON-SARRAMAYOU | 228 652,00 € | 45 730,40 € | 274 382,40 € |
| Tranche optionnelle : Réservoir d'ARROS-DE-NAY | 199 977,50 € | 39 995,50 € | 239 973,00 € |
| Total tranche ferme et tranche optionnelle | 428 629,50 € | 85 725,90 € | 514 355,40 € |

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID : 064-246401756-20230210-DP_2023_01_01-CC



Pour le lot n° 2 - Hydraulique et équipements

Mandataire : SOCIETE D'ETUDES ET D'INSTALLATIONS HYDRO-ELECTRIQUES (S.E.I.H.E.)

Zone Artisanale « Les Deux Pins » - 6 rue de Galips - CS 70017 - 40130 CAPBRETON

Siret : 782 061 709 00062

agence-capbreton@seihe.fr

05 58 72 11 56

Co-traitant 1 : S.N.A.T.P. SUD-OUEST Etablissement de SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE

2, Rue principale - 64230 POEY-DE-LESCAR

Siret : 525 580 197 00115

snatp.so@vinci-construction.fr

05 59 81 34 34

Pour un montant de :

| | Montant Hors TVA (euros) | Montant TVA au taux de 20 % (euros) | Montant TTC (euros) |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Tranche ferme : Réservoir d'ASSON-SARRAMAYOU | 154 382,56 € | 30 876,51 € | 185 259,07 € |
| Tranche optionnelle : Réservoir d'ARROS-DE-NAY | 73 209,50 € | 14 641,90 € | 87 851,40 € |
| Total tranche ferme et tranche optionnelle | 227 592,06 € | 45 518,41 € | 273 110,47 € |

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Trésorier de Nay.

Fait à BENEJACQ, le 10 février 2023
Christian PETCHOT-BACQUE

Président de la
Communauté de communes du Pays de Nay



Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.